



CDAS DU 11 OCTOBRE 2018

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

L'été 2018 a été riche en événements symptomatiques du mal-être de notre pays : fuite du rapport CAP 2022, affaire Benalla, démission de ministres... Tout n'irait-il pas pour le mieux dans le meilleur des mondes auquel certains voudraient nous faire croire, un monde où « il faut des jeunes Français qui aient envie de devenir milliardaires », un monde où il suffit de traverser la rue pour trouver du travail, un « pays qui se porterait autrement si les Français se plaignaient moins » ?

Qu'en pensent les agents des Finances Publiques alors que le gouvernement vient de confirmer, dans son objectif de destruction de 50 000 d'emplois dans la fonction publique d'État entre 2017 et 2022, pour ne pas dire d'anéantissement la fonction publique elle-même, que l'essentiel des suppressions de postes de fonctionnaires d'État se ferait au ministère des Finances et en particulier à la DGFIP ? La machine infernale est bien en marche : Le 17 septembre, par un message sur Ulysse, le directeur général se satisfaisait de la suppression de 2 130 emplois en 2019. Après 35 000 emplois détruits en 16 ans, la DGFIP devrait supporter plus de 47 % des suppressions dans la fonction publique d'État alors qu'elle représente seulement 4,5 % de ses effectifs !

En même temps, les agents déjà confrontés aux diverses difficultés qui découlent d'incessantes expérimentations, fusions et réformes telles que la mise en place du prélèvement à la source, sont maintenus dans l'ignorance la plus totale des motivations de ce nombre de suppressions et des missions qui seront impactées en fonctions d'orientations directement issues du rapport CAP 2022. Ce rapport occulte, dont le gouvernement pensait dévoiler les mesures retenues au gré des réformes, mais qui a fortuitement été divulgué au cours de l'été, ce rapport commandé à un cercle très fermé principalement composé de dirigeants de grands groupes et de hauts fonctionnaires d'État des plus libéraux, préconise des mesures fondées sur un objectif de 30 milliards d'euros d'économie d'ici 2022, soit sept fois plus que les 4,1 milliards prévus par la loi de programmation des dépenses publiques votée en décembre dernier.

Pour notre administration, les conséquences sont pressenties : recours accru aux contractuels, fin du statut de fonctionnaire, transferts de missions à des agences, avec tous les risques qui en découleraient pour les droits et garanties des agents, mais aussi pour celles des usagers.

Nous savons aussi qu'il a été demandé à 7 directions de préfigurer des fusions de directions, la fermeture d'environ 2/3 des trésoreries, des fusions de services (SIP, SIE

PCRP, PCE, SPF) à hauteur des 3/4, la diminution de moitié du nombre de communes d'implantation des services par département, et le transfert de services hors des zones urbaines pour réduire les coûts immobiliers. *La CGT Finances Publiques* est consciente de ce que cela signifie à court terme pour l'ensemble des directions et des services et met un point d'honneur à alerter l'ensemble des personnels sur les dangers encourus.

Comment les agents ne peuvent-ils pas douter de la légitimité de la démarche gouvernementale quand on connaît les conséquences des suppressions d'emploi en termes de charges et de conditions de travail qui affectent leur quotidien ? L'inquiétude dans les services est grandissante chez des collègues soucieux du travail bien fait et du devenir du service public sévèrement malmené depuis plusieurs années par les compressions de personnel et les fermetures de services de proximité, alors que les citoyens demandent partout le maintien sur le territoire de leur centre des finances publiques.

La CGT Finances Publiques ne le clamera jamais assez fort : Ce sont des créations d'emploi et le rétablissement d'une couverture fine de l'ensemble des territoires que nos missions et leur utilité sociale nécessitent !

Nous condamnons vivement ces différentes mesures comme néfastes mais aussi passées en force dans le plus grand mépris du dialogue social. Nous ne pouvons pas davantage accepter l'actuelle offensive du gouvernement contre les instances de représentation des personnels avec, en ligne de mire, la fusion CHS-CT/CT, la transformation du rôle des CAP et un projet de statut de quasi-assimilé syndical.

Les agents des Finances Publiques sont aussi des citoyens et des usagers. A ce titre, ils subissent également dans leur vie personnelle les effets néfastes d'un processus industriel de réforme qui, mené de manière mécanique et dans une logique du moins-disant, va à contre-courant des attentes les plus légitimes de la population.

Ce sont des consommateurs dont le pouvoir d'achat est obéré, à la fois pour les actifs par le gel du point d'indice, et pour les retraités par le décrochage des pensions dont la revalorisation a diminué.

Ce sont des parents qui voient l'avenir de leurs enfants sacrifié par la fragilisation du système éducatif, d'une part par une répartition des emplois défavorable au milieu rural, d'autre part par la destruction de près de 2 600 emplois dans l'enseignement secondaire, alors que 26 000 élèves supplémentaires seront accueillis en 2019 dans le second degré, que 59 % des classes de lycée comptent déjà plus de 30 élèves et, enfin, par l'échec catastrophique de Parcoursup qui laisse 200 000 jeunes à l'écart de l'enseignement supérieur recasés au sein de lycées dans des classes-passerelles.

Ce sont des bénéficiaires de prestations sociales qui, comme les APL et les allocations familiales, accusent une évolution inférieure au rythme de l'inflation.

Ce sont des contribuables qui vont subir dans leur vie privée, et nombre d'entre eux après en avoir éprouvé les difficultés techniques dans leur cadre professionnel, la complexité du

prélèvement à la source, construction purement politique visant un gain en trésorerie pour l'État et destiné à permettre la fusion IR/CSG dans le dessein de transformer à terme le financement de la sécurité sociale.

Ce sont des usagers qui subissent le démantèlement des services publics de proximité et qui font les frais d'une dématérialisation à outrance dont on leur demande par ailleurs de faire la promotion.

Ce sont de futurs retraités à qui ont fait miroiter les bienfaits d'un nouveau système universel de retraite par point et par capitalisation qui, sous couvert d'égalité, n'a en réalité d'autre but qu'une diminution des pensions comme en témoigne la piste, hypocrite et non moins saluée par les organisations patronales, d'un âge pivot de 63 ans permettant à l'exécutif de ne pas revenir sur la promesse électorale du maintien de l'âge de départ à 62 ans tout en différant la perception d'une pension à taux plein. La ficelle est un peu grosse...

Face à ces atteintes, la position de *la CGT Finances Publiques* est claire : elle n'acceptera jamais quelque forme de régression sociale que ce soit.

C'est donc dans un tableau noirci par des attaques sans précédent menées contre les missions, le statut, les droits et les conditions de travail et de vie des agents, que nous nous réunissons aujourd'hui pour débattre de l'action sociale départementale, donc travailler pour le bien-être ou le mieux-être des agents.

Or, l'action sociale départementale dépend elle aussi d'orientations nationales qui peuvent inquiéter. Outre les restrictions budgétaires constatées d'année en année, plusieurs problèmes pointés au niveau national dénotent une recherche de rentabilité dans un domaine où *la CGT Finances Publiques* soutient qu'il ne doit pas y en avoir.

On le constate au niveau des vacances avec la proposition d'un audit, site par site, au sein des résidences EPAF. On le constate aussi avec la fermeture des petites structures de restauration collective qui participent pourtant à la qualité de vie au travail. L'insuffisance du développement du parc immobilier en province et le recours à des marchés régionaux pour les prestations en sont d'autres signes.

Trop souvent aussi, et la tendance est vouée à s'accroître avec la mise d'agents en difficulté, l'action sociale intervient une fois que le mal est fait. On constate ainsi que les assistants de service social sont de plus en plus sollicités pour accompagner des collègues dont la dégradation des conditions de travail ou le mal-être lié aux évolutions professionnelles n'a pas été détecté ou n'a pas bénéficié d'une prévention suffisante.

Dans cette problématique, *la CGT Finances Publiques* réaffirme que l'action sociale doit s'adresser à tous les agents, être le reflet de leurs besoins et mettre en œuvre des moyens humains et financiers accrus.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au procès verbal.